Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 029-212900351-20251201-2025_057-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 14
Présents : 9
Votants : 9

N° 2025-057

L'an deux mille vingt-cinq, le 1er décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de COAT-MEAL, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Martial CLAVIER, Maire.
Date de convocation : 24 novembre 2025
Présents : Albert ABASQ, Hacène BELLAZREG, Geneviève BIHEL, Jennifer BONNEFOY, Martial CLAVIER, Erwan JAN, Denis JAOUEN, Annick LE GUEN, Katell OMNES

Excusé(es) : Tiphanie DURAND-RAGUENES, Matthieu GOACHET, Annie LE GUEN, Matthieu LE GUEN, Adrien QUELLEC

Secrétaire de séance : Katell OMNES

OBJET : Don à la commune de Coat-Méal

Au sein de l'église de Coat-Méal se trouve une statue en bois polychrome du XVIe siècle représentant *La Piétà*. Cette œuvre est aujourd'hui gravement détériorée par des xylophages et nécessite un traitement curatif.
Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'un donateur souhaite verser la somme de 8 500 € afin de contribuer à la restauration de cette statue. Après délibération le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter ce don et les conditions présentées et autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires en application de cette décision.

Le Maire de Coat-Méal :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui est affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, contour de la Motte - 35000 RENNES ou par voie dématérialisée sur le site https://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
COAT-MEAL, le 1er décembre 2025
Le Maire,
Martial CLAVIER

MAIRIE DE COAT-MEAL
29870